



PLANS ET CONSIGNES D'ACCÈS

Retrouvez les plans et consignes d'accès aux différents sites du CHU de Rennes.

CONSIGNES D'ACCES : 08/04/2026

Port du masque	Port du masque obligatoire en cas de symptôme (rhinorrhée, fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans tous les bâtiments de soins et de consultations, ainsi que dans l'ensemble des lieux d'accueil (halls, bureaux des entrées, espaces d'attente...).
Visite	Pas de restriction
Restriction d'accès à l'hôpital	Régulation médicale de 18h30 à 8h30 des urgences adultes : accès sur appel préalable au Centre 15
Dépistage avant une hospitalisation programmée ou une consultation	Pas de dépistage obligatoire

Hôpital Pontchaillou
Hôpital Sud
Pavillon Damien Delamaire - Hôtel Dieu
La Tauvrais

Prescription médicale de transport

Si votre médecin estime que votre situation justifie une prescription médicale pour un transport adapté à votre état de santé et à votre niveau d'autonomie, dans le respect du référentiel de prescription des transports fixé par l'arrêté du 23 décembre 2006, il doit avoir rédigé cette prescription avant votre venue au CHU de Rennes.

Si vous faites appel à un transporteur sans être en possession de la prescription médicale de transport, vous devrez payer la facture sans possibilité de remboursement par l'Assurance Maladie. Aucune prescription ne peut être rédigée après le transport.

Navette plus pour circuler dans Pontchaillou

La Navette Plus est un moyen de transport gratuit et propre à destination des usagers de l'hôpital Pontchaillou et du Centre Eugène Marquis qui souhaitent être transportés de la sortie du métro, des parkings visiteurs P4 et P5 à leur lieu de rendez-vous.

Deux véhicules électriques de 5 places sont postés sur des haltes, au niveau du métro Pontchaillou et des parkings visiteurs.

Ils fonctionnent de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Une borne d'appel, située à proximité de l'abri navette, vous permet de les contacter. Le trajet retour est à solliciter à l'accueil de votre lieu de rendez-vous.

